



AUDIT INTERNE

ISO 9001 : 2008 / ISO 22000 : 2005

Point normatif – Extrait

Normes ISO 9001 : 2008 chap. 8.2.2 / ISO 22000 : 2005 – Résumé

L'organisme doit mener des audits internes à intervalles planifiés pour déterminer si le système de management qualité et/ou de sécurité des denrées alimentaires

a) est conforme aux dispositions planifiées, aux exigences des normes applicables et aux exigences du système établies par l'organisme ;

b) est mis en œuvre et entretenu de manière efficace.

Un programme d'audit doit être planifié, en tenant compte de l'état et de l'importance des processus et des domaines à auditer, ainsi que des résultats des audits précédents. Les critères, le champ, la fréquence et les méthodes d'audit doivent être définis. Le choix des auditeurs et la réalisation des audits doivent assurer l'objectivité et l'impartialité du processus d'audit. Les auditeurs ne doivent pas auditer leur propre travail.

Objectif

L'audit interne consiste à vérifier :

- **sur le plan technique, le respect des exigences des normes applicables,**
- **et sur le plan humain, l'assimilation et l'appropriation par les salariés des procédures de fonctionnement du système et leur application.**

Sur demande, dans le cadre d'un diagnostic qualité, il peut s'accompagner d'une évaluation notée de la maturité du système.

Nous intervenons ponctuellement ou régulièrement (externalisation partielle ou complète de la mission), pour auditer un processus ou une activité spécifique, voire la totalité du système.

Suivant un planning prédéfini ou que nous pouvons construire ensemble, nous effectuons :

- la préparation de l'audit à partir des documents disponibles : normes, spécifications clients, manuel qualité, procédures, rapports d'audits précédents...
- l'audit terrain, basé sur un entretien avec les personnes concernées, l'observation des faits, des indicateurs et des enregistrements disponibles.

Suivant le référentiel choisi, nous pouvons inclure des éléments non directement liés à la qualité, comme l'hygiène ou la sécurité.

Le résultat de l'audit vous est remis sous forme de rapport détaillé faisant ressortir les écarts par rapport aux référentiels applicables mais aussi les points forts, les points faibles et les axes d'amélioration possibles.